CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les conditions générales applicables au jour de la commande sont consultables sur le site www.indra.fr

Objet

Le présent document, ci-après « Conditions Générales de Vente » (« CGV »), s'applique à toutes les offres de formation proposées par la société, et faisant l'objet d'une commande de la part du Client, à savoir les formations présentielles, distancielles et e-learning.
La commande est réputée ferme et définitive lorsque le Client renvoie, par tout moyen, le bulletin d'inscription signé (fax, transmission électronique, courrier).
Le fait de passer commande implique adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV et à leur annexe.
Le Client reconnaît à cet effet que, préalablement à la signature du bon de commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants par la société, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.
Le Client reconnaît à cet effet qu'il a validé que le participant qu'il inscrit a bien les prérequis exigés pour pouvoir s'inscrire à la formation.
La société se réserve le droit de réviser les présentes conditions générales à tout moment, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre INDRA SAS / AURECA Automobile Recycling Academy et le Client.

Prix

Le prix par participant est indiqué sur chaque fiche de formation.
L'inscription est effectuée au nom de la ou des personne(s) physique(s) participante(s) mais le Client de la société est l'entreprise ou l'institution contractant figurant sur le bulletin d'inscription et payant le montant de la formation.
Tous les prix sont indiqués en euros, hors taxes et sont donc à majorer du taux de TVA en vigueur au jour de la facturation.
Toute formation ou tout cycle commencé est dû en totalité, même si le participant ne s'est pas présenté. Nos tarifs sont forfaitaires.

Conditions et délais de paiement

Le règlement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer à l'inscription*, ou au moment de la commande, comptant, sans escompte, par chèque à l'ordre de la société, par virement ou par prélèvement.
*Excepté :

1) pour les collectivités territoriales qui, conformément aux règles établies par la comptabilité publique, règlent " après service fait ".
2) pour les clients bénéficiant de conditions particulières avec INDRA SAS.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de la société donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur et à une indemnité forfaitaire de 40 € conformément à l'article D441-5 du Code de Commerce. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.
Lorsque la formation est prise en charge par un organisme tiers (OPCO, France Compétences…) il appartient au Client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation, d'en informer la société et de faire parvenir l'accord de prise en charge dès sa réception. Il convient d'indiquer sur le bon de commande quel sera l'organisme tiers à facturer en indiquant nom et adresse.
La facture est établie à l'issue de la session de formation.
Au moment de la facturation si aucun accord de prise en charge nous ne nous est transmis, nous serons dans l'obligation de facturer le Client sans recours possible (ni avoir, ni refacturation). Tout montant non pris en charge sera refacturé au Client. En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge sera directement facturée au Client, quel qu'en soit la cause.

Annulations / remplacements / reports

Toute annulation venant du Client doit faire l'objet d'une information écrite.
Un annulation intervenant :

- Dans un délai de 15 jours calendaires avant le début de la formation, donne lieu à un remboursement ou un avoir intégral,
- entre 14 et 7 jours calendaires avant le début de la formation, donne lieu à une facturation de 50% du montant de la prestation annulée, sauf en cas de force majeure
- a moins de 7 jours calendaires avant début de la formation, donne lieu à une facturation de 100% du montant de la prestation annulée à titre d'indemnité forfaitaire, sauf en cas de force majeure.

Il est entendu que le début de la formation est soit constitué d'un accès à un module ou soit d'une journée en présentielle
Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant à condition que les prérequis soient respectés.
Si le nombre de participants à une formation est jugé insuffisant ou en cas de problèmes techniques, la société se réserve le droit d'annuler cette formation Dans ce cas, les sommes éventuellement versées par le Client sont remboursées
La société se réserve le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou les animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.
L'annulation ou le report par l'organisme de formation ne peut donner lieu aux versements de dommages et intérêts à quelque titre que ce soit.

Règlement

Le Client s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur en vigueur sur le lieu de la formation dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes.
La société se réserve le droit

- d'exclure de toute formation présentielle, et ce à tout moment, tout participant dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement aux présentes CGV ;
- de refuser toute inscription de la part d'un Client pour motif légitime et non discriminatoire, et notamment de refuser toute commande d'un Client avec lequel il existerait un litige relatif au paiement d'une commande antérieure.

Responsabilité / indemnités

L'employeur - ou selon le cas le participant - s'oblige à souscrire et maintenir en prévision et pendant la durée de la formation une assurance responsabilité civile couvrant les dommages corporels, matériels, immatériels, directs et indirects susceptibles d'être causés par ses agissements ou ceux de ses préposés au préjudice de la société. Il s'oblige également à souscrire et maintenir une assurance responsabilité civile désignant également comme assuré la société pour tous les agissements préjudiciables aux tiers qui auraient été causés par le participant et contenant une clause de renonciation à recours de telle sorte que la société ne puisse être recherchée ou inquiétée.
La responsabilité de la société envers le client est limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client et est en tout état de cause limitée au montant payé par le client au titre de la prestation fournie.
En aucun cas, la responsabilité de la société ne pourrait être engagée au titre de dommages indirects tels que pertes de données, de fichiers, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image et à la réputation.
Dans tous les cas, la responsabilité de la société est exclue en cas de force majeure.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Confidentialité et propriété intellectuelle

Le client ne peut utiliser les propositions, travaux, études et concepts, méthodes et outils de la société que pour les fins stipulées à la commande.
La société détient seule les droits intellectuels afférents aux formations qu'elle dispense ; de sorte que la totalité des supports pédagogiques, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, orale…) utilisés dans le cadre de la commande demeure sa propriété exclusive.
Le client s'interdit d'utiliser, reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de la société ou à des tiers les supports de cours ou autres ressources pédagogiques mis à sa disposition sans l'autorisation expresse et écrite de la société ou de ses ayants droits.
Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents de nature économique, technique ou commerciale concernant l'autre partie, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat.

Informatique et libertés

INDRA SAS porte une attention particulière au respect des règles de protection de la vie privée. La société met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion des inscriptions. Les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de la société. L'ensemble des traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre des services accessibles respecte la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et notamment les dispositions de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi du 20 juin 2018 puis son décret n° 2019-536 du 29 mai 2019) et par le RGPD (Règlement général sur la Protection des données, Règlement UE 2016/679).
La bonne application de ces règles est garantie par INDRA SAS qui a mis en œuvre une politique de confidentialité adéquate à l'attention de ses employés. Celle-ci permet à la fois une démarche de sensibilisation et de respect des données personnelles au sein de son organisation.
Vos données personnelles sont traitées par INDRA SAS, en qualité de Responsable de traitement.
Pour toute information ou exercice de vos droits Informatique et Libertés sur les traitements de données personnelles gérés par INDRA SAS, vous pouvez contacter son Responsable de traitement aux adresses suivantes :
Par courriel : protection-donnees-personnelles@indra.fr
Par courrier : INDRA SAS, Protection des données personnelles,
80 rue Condorcet, CS 30112, 38096 Villefontaine

Contestation et litiges

Toute contestation qui n'aurait pas été réglée à l'amiable sera soumise à la loi française et portée devant le Tribunal de Commerce de Vienne (38).